

**RÈGLEMENT DU JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT  
ORGANISÉ PAR LA VILLE DE BELFORT  
à l'occasion du jeu concours  
« Tentez de gagner 2 places pour le spectacle de Laura Domenge lors des Rigolomanies**

**Article 1 : Objet**

La Ville de Belfort domiciliée place d'Armes 90020 BELFORT organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, intitulé « **Tentez de gagner 2 places pour le spectacle de Laura Domenge lors des Rigolomanies** ».

**Article 2 : Conditions de participation**

Le jeu est ouvert à tous à l'exclusion des personnels de la Ville de Belfort, du Grand Belfort Communauté d'Agglomération et de leur famille.

La participation à ce jeu implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables aux jeux en France.

**Article 3 : Durée**

La participation au jeu est ouverte du mardi 23 août à 14 h au mercredi 24 août 2022 à 09 h.

**Article 4 : Modalités de participation**

La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Le jeu est diffusé sur le site internet [www.belfort.fr](http://www.belfort.fr) et la page Facebook de la Ville de Belfort (<https://www.facebook.com/BelfortOfficiel>)

Pour participer, il faut être abonné à la page Facebook, et mettre la bonne réponse à la question posée en commentaire sous la publication du jeu concours « Comment s'intitule le spectacle de Laura Domenge » avant le mercredi 24 août 2022 à 09 h.

Une seule participation par personne est autorisée (même nom, même adresse).

Toute participation qui aurait lieu après les dates et heures prévues par le présent règlement est nulle.

**Article 5 : Désignation du gagnant**

Les gagnants seront désignés par tirage au sort informatique parmi les participants ayant donné la bonne réponse en commentaire à la question posée dans la publication : réponse « C ».

Le tirage au sort aura lieu le mercredi 24 août 2022 dans la matinée et les noms des gagnants seront annoncés le mercredi 24 août.

Les gagnants seront avisés par message privé Facebook pour les modalités de remise des

places.

En cas de non-réclamation des lots avant jeudi 25 août à 9 h, la Ville de Belfort se réserve le droit de remettre en jeu les places restantes, et de faire un nouveau tirage au sort parmi les participants pour désigner de nouveaux gagnants.

#### **Article 6 : Description des lots**

Le jeu est doté des lots suivants : 5 lots de 2 places pour le spectacle de Laura Domenge aux Rigolomanies, qui se tiendra le jeudi 25 août 2022 à 20 h à la Maison du Peuple. Chaque gagnant remporte deux places uniquement.

Le lot attribué ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni la remise d'une contre-valeur en argent, totale ou partielle, ni à l'échange ou remplacement, pour quelque cause que ce soit.

Il est précisé que la Ville de Belfort ne fournira aucune prestation ni garantie quant aux lots gagnés dans le cadre de ce jeu.

La Ville de Belfort décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du prix attribué.

#### **Article 7 : Nullité de participation**

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement et/ ou la constatation d'un comportement frauduleux entraînera la nullité de la participation.

#### **Article 8 : Dépôt du règlement**

Le règlement complet est disponible sur le site Internet de la Ville de Belfort : [www.belfort.fr/](http://www.belfort.fr/)

Le règlement pourra être adressé gratuitement par courriel ou par courrier à toute personne en faisant la demande.

#### **Article 9 : Modification**

La Ville de Belfort se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, et notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Toute modification fera l'objet d'un avenant déposé sur le site internet de la Ville de Belfort à l'adresse [www.belfort.fr/](http://www.belfort.fr/)

#### **Article 10 : Interprétation – Réclamation - Litige**

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par la Ville de Belfort.

Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant le jeu. Toute réclamation devra être adressée par email à la Ville de Belfort à l'adresse [communication@mairie-belfort.fr](mailto:communication@mairie-belfort.fr) avant le 25

août 2022. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement relèvera, à défaut de règlement amiable entre les parties, de la compétence des tribunaux compétents.

### **Article 11 : Informations personnelles**

Du seul fait de la participation au jeu, le gagnant autorise la Ville de Belfort à reproduire et à utiliser son nom, son prénom et son image - sur les réseaux sociaux, le site internet et les publications de la Ville de Belfort pour une durée de six mois - dans le cadre de l'information aux participants dans toute opération d'information liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du prix gagné.

### **Article 12 : Loi Informatique et Liberté**

La Ville de Belfort met en œuvre un traitement destiné à gérer la participation au jeu en objet du présent règlement. Les informations recueillies sont nécessaires à ce traitement.

Les données collectées sont conservées jusqu'à l'attribution des lots et ne sont accessibles qu'aux personnels de la Direction de la Communication de la Ville de Belfort, dans la limite de leurs attributions respectives.

Pour obtenir toute information relative à ce traitement et pour exercer vos droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement et de limitation, adressez-vous à notre délégué à la protection des données (DPO) en écrivant à [dpo@mairie-belfort.fr](mailto:dpo@mairie-belfort.fr) ou [courrier@mairie-belfort.fr](mailto:courrier@mairie-belfort.fr) ou à l'adresse postale suivante : Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort, Place d'Armes, 90020 Belfort Cedex. Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.